

**ATTESTATION DU SERVICE DES IMPÔTS DES
ENTREPRISES (SIE)
OU DE LA DIRECTION DES GRANDES
ENTREPRISES DEMANDÉE AU TITRE DE LA
PROCÉDURE DE LIQUIDATION AMIABLE**

En application de l'article R237-7 du Code de commerce le liquidateur doit déposer une attestation de régularité fiscale au greffe du tribunal de commerce en annexe au registre du commerce et des sociétés. La présente attestation se substitue à l'attestation de régularité fiscale délivrée dans le cadre des marchés publics, lorsque la société ne relève pas des impôts commerciaux.

Désignation du demandeur

DÉNOMINATION :

SCI 3 R

ADRESSE du principal établissement ou du domicile de l'exploitant :

25 rue Paul Ancel Seif
88640 Grands Dornotzels

N° SIRET :

437 864 291 000420

Date et lieu

13 mars 2025 Rupt/Belle

(signature et qualité du demandeur)

cogérant

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande : 13/03/2025

Il est attesté que, SCI 3 R

est en règle au regard des obligations fiscales lui incombant.

Date : 18/03/2025

Signature et cachet du Chef de service

Nadège BOSCH
Contrôleur des Finances publiques